

Procès-verbal
du conseil municipal
de la commune d'AUXELLES-HAUT

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud ZIEGLER, Maire.

Au préalable, les élus ont reçu les documents présentés en séance.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal ; après s'être proposé, Fatima MAMMAR est désignée secrétaire de séance. Elle fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h06.

Présent(s) :

Amandine BLANC, Raymond
DEMEUSY, Geneviève DUFOUR,
Dominique GUYENNET, Fatima
MAMMAR, Adrien PY, Arnaud
ZIEGLER

Absent(es) :

Frédéric LOUBAT, Julien
MERCIER

Représenté(s) :

Jean-Robert SARRAZIN
représenté par Arnaud
ZIEGLER

1) Adoption du Procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2025

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Champ d'étude préparation de la rentrée scolaire 2025 : motion

Monsieur le Maire informe les élus qu'Auxelles-Bas a voté la motion vendredi soir.

Le projet de motion a déjà été envoyé aux politiques (député, sénateur, président et vice-président du conseil départemental, président de la CCVS, Préfet) et à la DASEN.

Les élus remercient M. Darut et Mme Besch, parents d'élèves, qui ont fait un travail remarquable concernant le dossier de défense de nos écoles et la mobilisation des parents pour les actions menées. Ils ont également sondé les parents pour savoir où ils mettraient leurs enfants si les écoles venaient à fermer.

L'action "écoles vides" menée ce-jour a eu un franc succès. Seulement 2 enfants ont été présents en classe. Les institutrices ont prévenu l'inspection.

Demain, "Nuit à l'école". La salle des fêtes et la salle des associations sont à disposition. Les parents et élèves vont venir manger, et rester un moment ou toute la nuit pour un sitting dans l'école.

Les rendez-vous à la DASEN et au Préfet ont été demandés mais nous n'avons pas de réponses à ce jour. La DASEN a rencontré un collectif de Lachapelle Sous Rougemont.

Concernant la CCVS, il n'y a pas de position claire. Maintien ou non des écoles dans les petits villages ? Regroupement en grand pôle scolaire ? Pas de décisions. La Vice-Présidente a noté que nous avons réfléchi à différentes solutions alternatives et pas seulement au simple statu quo.

La réunion aura permis de faire un point également sur le transport scolaire. En effet, les transports Lepuix Auxelles coûte à la CCVS 70 000€ (1 million 100 pour tout le marché transport).

Le transporteur bénéficie d'une subvention à 50% du SMTC pour ces trajets. Si nous n'avons plus d'école, il n'y aura plus de subvention, et donc plus de transports ?! La CCVS, préfère alors défrayer les parents ?

Monsieur le Maire, souhaiterait que la CCVS discute d'une politique scolaire "intercommunale". Ce qui n'est pas aisé, car chaque maire défendra son école.

A l'heure où nous parlons de baisse démographique, de manque d'attractivité, quels sont nos atouts ? Comment faire pour faire venir les jeunes ménages ?

A Auxelles-Haut, entre autres, on note : un manque de moyen de garde, des jeunes ménages qui se séparent et scolarisent leurs enfants dans le village où ils ont leur nounou. Nous comptons 10 dérogations scolaires (école privée, ancienne école avant déménagement et donc scolarisation de la fratrie). Nous aurons du mal à récupérer ces enfants pour nos écoles.

La CCVS pourrait/devrait aider les habitants 'qui le souhaitent' à monter un projet professionnel pour être nounou, ou bien créer une structure de garde dans les villages isolés.

Monsieur le Maire se demande également si les syndicats peuvent nous soutenir dans les prochains jours décisifs.

Après échange de vues, les élus, à l'unanimité, votent la motion contre la fermeture des écoles.

MOTION "ÉCOLES EN DANGER : NON AUX FERMETURES"

Vu le projet d'étude " *au titre de deux retraits d'emploi de professeur des écoles*" signifié aux deux communes par Mme la directrice des services académiques du Territoire de Belfort par courrier du 20 février 2025,

Vu les 2 classes actuelles, déjà en 3 niveaux, réparties harmonieusement entre les deux communes,

Vu les efforts déjà consentis depuis plusieurs années (perte d'une classe, regroupement à Lepuix pour les maternelles) par les deux communes,

Vu l'article L212-2 du Code de l'Éducation stipulant que « *Toute commune doit être pourvue au moins d'une école élémentaire publique. Il en est de même de tout hameau séparé du chef-lieu ou de toute autre agglomération par une distance de trois kilomètres et réunissant au moins quinze enfants d'âge scolaire.*

Vu le statut « commune de montagne » des deux villages et vu l'article 15 de la Loi Montagne du 28 décembre 2016 stipulant que « *la mise en œuvre de la carte scolaire permet l'identification des écoles publiques ou des réseaux d'écoles publiques qui justifient l'application de modalités spécifiques d'organisation scolaire, notamment en termes de seuils d'ouverture et de fermeture de classe, au regard de leurs caractéristiques montagnardes, de la démographie scolaire, de l'isolement, des conditions d'accès et des temps de transports scolaires* »,

Vu le projet de construction de douze logements Territoire Habitat à Auxelles-Bas, et vu l'extension réalisée de l'usine Plubeau à la ZA de la Goutte d'Avin à Auxelles-Bas (+6 à 10 salariés),
Vu l'installation de jeunes ménages à Auxelles-Haut dont 2 jeunes ménages avec 2 enfants d'un an dans les deux F3 sociaux rénovés à Auxelles-Haut,

Considérant que la proposition de deux retraits de poste d'enseignant entraîne, dans chaque village, non seulement une fermeture de classe mais aussi la **fermeture des deux écoles**,

Considérant que la suppression des écoles va à l'encontre d'un service public de proximité et qu'il est admis que des effectifs réduits sont gage de qualité dans l'éducation scolaire des enfants,

Considérant le bassin de vie que constituent les deux Auxelles et que la suppression des deux écoles contrevient à l'attractivité des deux communes tant sur le plan de la revitalisation rurale que du développement économique,

Considérant que l'équilibre actuel - une classe dans chaque village, trois niveaux par classe – garantit la vitalité, l'attractivité et le développement de chaque village, tant pour les jeunes familles que pour les personnels enseignants.

Considérant que l'absence d'école dans les deux villages – ou la solution « plus qu'une seule classe » - entraînera un éparpillement des enfants de chaque village dans des communes situées à plus de trois kilomètres et multipliera les trajets et le temps de bus, avec des conséquences financières pour le contribuable.

Considérant que l'accueil des enfants des Auxelles dans d'autres communes créera des classes surchargées par rapport à la moyenne départementale,

Le Conseil municipal d'Auxelles-Bas et le Conseil municipal d'Auxelles-Haut, réunis en session extraordinaire :

- **jugent le projet de "retrait de deux postes d'enseignant" contraire à l'intérêt général des enfants, des familles et contraire au développement économique des deux villages,**
- **refusent la disparition d'un service public d'éducation de qualité et une dévitalisation de leurs villages,**
- **s'opposent à la fermeture des écoles des deux villages qui automatiquement en découlera**

Les deux communes entendent ainsi défendre leur bassin de vie, le développement local et l'attractivité de leur territoire commun.

3) Divers

a. réunions :

- **18/03** : réunion jeunes

Adrien émet le souhait de donner un budget aux jeunes (même montant que le repas des anciens) et encourager les jeunes à monter un projet avec.

- **4/04** : réunion des associations
- **avril** : prochain conseil municipal vote du budget

b. Mardis d'Auxelles-Haut

Les régisseurs du théâtre du Granit sont venus en repérage. Le lieux ne correspondent pas car il leur faut le double de branchement électrique et l'assainissement.

La séance est levée à 20h50

Pour extraits certifiés conformes

A Auxelles-Haut, le *16 avril 2025*

Le Maire


Arnaud ZIEGLER



La Secrétaire

Fatima MAMMAR

